



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 04/26 - COMPLEMENT FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020 installant les conseillers municipaux élus suite au renouvellement intégral de l'assemblée délibérante,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,
- Vu la délibération N°25/11 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement,
- Vu la décision n°01/26 relative à la fongibilité des crédits,

Le Service de Gestion Comptable a besoin de connaître le détail par article des virements de crédits pour pouvoir prendre en compte la décision n°01/26 du 7 janvier 2026.

DECIDE

D'AUTORISER un virement de crédit de 6.265 euros du chapitre 011 compte 611 au chapitre 014 compte 7392221 du budget principal de la commune.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 15 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 16/01/2026

Et de la publication ou notification le : 16/01/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260115-DEC_04_26_F